Biens mal acquis : trois ans avec sursis et 30 millions d'euros d'amende en appel pour Teodorin Obiang

10/02/2020 à 15h19



La cour d'appel de Paris a condamné ce lundi Teodorin Obiang, vice-président de Guinée Équatoriale, à trois ans de prison avec sursis et 30 millions d'euros d'amende pour s'être frauduleusement bâti un patrimoine considérable en France.

www.leparisien.fr

A relire :

http://www.fdesouche.com/863781-proces-du-fils-du-president-de-guinee-equatoriale-son-yacht-vaut-10-fois-le-budget-annuel-de-leducation-du-pays